



Mairie de MONTRET

80 Route de Saint-Vincent - 71440 MONTRET
03 85 76 50 60 - mairie.montret@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DÉCEMBRE 2019

Etaient présents : SCHEFFER Sabine, BESSON Stéphane, PETIOT Dominique, RABUS Angeline, BERRIER Bruno, CHASSY Christiane, BIZOUARD Aurélie

Excusés : COUILLEROT Virginie, FONTAINE Jacqueline, LACONDEMINE Aurélien, BURDIN Gilles, JONDOT Sylvain, BAILLY Séverine

1. Projet Aménagement et Réfection Route Départementale

Présentation au Conseil Municipal du projet d'aménagement et de réfection de la Route Départementale n°978 pour 2020 par Monsieur LOUIS Mathias de l'Agence Technique Départementale de Saône-et-Loire, suite à une même réunion de travail au cours de l'après-midi avec des élus de la commission.

2. Intercommunalité

a. Assainissement et eau potable : RPQS 2018

Présentation des rapports sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable et du service public d'assainissement pour l'année 2018 rédigés par la communauté de communes Bresse Louhannaise Intercom', validés en séance communautaire le 16 octobre 2019.

b. Proposition de personnel mis à disposition – remplacement secrétaire de mairie

Bresse Louhannaise Intercom' propose à toute commune adhérente une mise à disposition temporaire d'un adjoint administratif en cas de besoin de remplacement de secrétaire de mairie. Le Conseil Municipal délibère pour adhérer à cette mise à disposition.

3. PAYFiP + TPE régie

Il est exposé l'obligation pour les collectivités de proposer aux usagers une solution de paiement en ligne dès 2020.

Le service de paiement en ligne de la DGFIP, dénommé PAYFiP, permet aux usagers des collectivités adhérentes de payer, par carte bancaire ou par prélèvement unique, les créances ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris en charge par le comptable public. L'adhésion au service PAYFiP s'effectue via un formulaire et la signature d'une convention.

Le Conseil Municipal décide d'adhérer à ce service, dont le coût s'élève à 0,25 % du montant réglé pour les paiements de plus de 20 € + 0,05 € par paiement, et 0,20 % du montant réglé pour les paiements de moins de 20 € + 0,03 € par paiement. Des devis seront sollicités pour connaître le coût de location

ou d'achat d'un TPE. Monsieur le Trésorier-payeur de Cuisery annonce un coût estimatif moyen de 100 € de location par an par TPE.

4. Contrat de ruralité 2017-2020 : DETR

L'état sera sollicité au titre de la DETR et du DSIL pour notre projet d'installation d'un city stade au titre de l'année 2020.

5. Remise de prix, cadeaux et gratifications dans le cadre des manifestations municipales

Madame la Maire propose de fixer les modalités d'attribution des prix, prestations diverses et gratifications offerts par la collectivité de façon suivante :

- **Remise de bon d'achat pour la cérémonie des lauréats**

Fourniture d'un bon d'achat d'une valeur maximale de 40 € à présenter à la librairie FORUM de Louhans à tout élève titulaire d'un diplôme obtenu durant l'année.

- **Remise d'un bon d'achat lors des naissances**

Don d'un bon d'achat d'une valeur maximale de 40 € à toute famille ayant un nouveau-né durant l'année.

- **Fourniture de gerbe de fleurs pour les cérémonies d'obsèques particulières**

Fourniture d'une gerbe de fleurs dans la limite de 50 € pour les cérémonies d'obsèques des personnes ayant eu un rôle dans la commune ou dans les communes avoisinantes.

Par ailleurs, la Maire expose au Conseil Municipal qu'afin de pouvoir offrir des cadeaux et gratifications au personnel communal, et dans le respect de la réglementation en vigueur, il est nécessaire de délibérer afin d'en autoriser leur octroi et propose à cet effet d'autoriser les attributions spécifiques suivantes :

1. Départ en retraite ou mutation : cadeau d'une valeur maximale de 200 € ;
2. Médaillés du travail : achat d'une médaille communale et cadeau d'une valeur maximale de 100 € ;

6. Demandes d'admissions en non-valeur

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais correspondant à des titres non recouvrables d'une valeur totale de 1 400 €, suite à des impayés de loyers d'un ancien commerce.

7. Délibération pour réforme Trésoreries

Le Conseil Municipal soutient et s'oppose par délibération à la suppression des trésoreries de proximité et à la création de « Maisons France Service », qui se traduisent par des « services de gestion comptable », avec mise en place de conseillers comptables auprès des collectivités.

Le Conseil Municipal demande donc à l'Etat :

- De déployer le réseau des Maisons France Service, étant entendu que la commune ne participera pas au financement de ces structures,
- De différer toute éventuelle réforme du réseau DGFIP existant après ouverture et évaluation du service rendu aux usagers par les Maisons France Service,

Le Conseil Municipal s'oppose en outre à la séparation des fonctions de conseil et de comptable, actuellement assurée par les receveurs municipaux.

Pour le cas où la réforme dite de « géographie revisitée » serait maintenue avec suppression des trésoreries de proximité, et contre l'avis du Conseil, la commune mettra fin à tout échange

informatique non obligatoire avec les services de la DGFIP, et notamment aux procédures de dématérialisation et signature électronique que rien n'impose.

8. Demande de subvention : FDRS 71

La commune versera, pour l'année 2020, une subvention d'un montant de 50 € à la Fédération Départementale des Restaurants Scolaires de Saône-et-Loire (FDRS 71) à laquelle l'association des Restaurants Scolaires du RPI adhère.

9. Vœux de la Municipalité

Les Vœux de la Municipalité auront lieu le dimanche 12 janvier 2020 à 11 heures, salle des rencontres.

10. Questions diverses

a. Agents recenseurs

Le Conseil Municipal décide de créer deux emplois d'agents recenseurs afin de réaliser les opérations du recensement 2020. Madame Anne-Marie NICOT et Madame Catherine COULON seront engagées à ce titre.